

# LA GESTION DIFFÉRENCIÉE à Rennes

## Guide de maintenance

- Edito du Maire
- Edito du Directeur des Jardins
- Edito de l'équipe pilote

### *La charte*

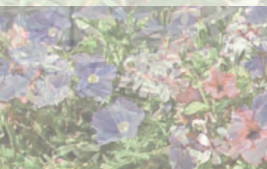
- Historique de l'évolution rennaise
- Spécificités rennaises
- Principes rennais
- Codification des espaces verts
- Cartographie

### *Les codes*

- Code 1 - Jardins structurés très fleuris
- Code 2 - Jardins structurés
- Code 3 - Jardins d'accompagnement
- Code 4 - Jardins champêtres
- Code 5 - Jardins de nature

### *Les fiches*

- Lexique
- Travaux spécifiques
- Aires et allées sablées
- Haies bocagères, lisières et arbres remarquables



*L*e document qui vous est présenté est d'abord le fruit d'une expérience de 20 ans de gestion différenciée de la Direction des Jardins de la Ville de Rennes.

*La participation et la coopération de tous les acteurs concernés font de ce guide le témoin de la culture commune des jardiniers.*

*C'est aussi un remarquable outil pour mettre en œuvre la politique de la Ville et pour faire connaître notre démarche aux Rennais.*



*Daniel DELAVEAU  
Maire de Rennes*

*E*n janvier 2005, la Direction des Jardins a signé avec la Direction Générale des Services un contrat d'objectifs visant à optimiser son action pour la période 2005-2008.

Le Service Projets, service fonctionnel de la Ville, a assisté la Direction des Jardins dans la mise en œuvre de ce contrat d'objectifs.

Celui-ci se décompose en plusieurs axes pilotés chacun par un binôme de cadres. Ce guide de maintenance est le résultat d'un de ces axes visant à "gérer les espaces en cohérence avec leur conception".

Problématique technique au départ, ce travail s'est révélé être un extraordinaire outil de management. La motivation de l'ensemble des agents ayant participé à l'élaboration ou aux tests des propositions a été remarquable tout au long du projet. Sa restitution s'est traduite par de nombreuses séances en salle et sur le terrain auprès de plus de 120 jardiniers. Ces derniers, acteurs de la démarche, se sont rapidement appropriés l'outil dans la gestion quotidienne des jardins rennais.

Ce guide aborde la philosophie générale de la gestion différenciée telle qu'elle est vécue à Rennes ainsi que les tâches précises à effectuer code par code.

Il a été constitué, dès le début, comme un support de communication. Présenté aux Rennais, dans les conseils de quartier au cours du printemps 2008, il constitue le pivot de "la journée de la gestion différenciée" destinée aux professionnels (collectivités, paysagistes, urbanistes...) organisée, en collaboration avec le CNFPT, le 27 mai 2008 à Rennes.

Cyrille LOMET  
Directeur des Jardins



**La Direction des Jardins de la Ville de Rennes est connue pour sa pratique de la gestion différenciée. Cependant, depuis quelques années, elle a pu identifier, pour que cette méthode se pérennise, 5 besoins fondamentaux :**

► **Transmettre, dans la continuité, l'esprit et les déclinaisons concrètes de cette gestion différenciée aux nouveaux arrivants**

A titre d'exemple, il convient de souligner qu'en 3 ans, 10 nouvelles personnes ont intégré l'équipe de Direction et que sur une période de 3 mois (été 2007), 6 responsables d'équipes sont partis à la retraite.

► **Harmoniser les pratiques à l'échelle de la ville**

Lors des sessions collectives durant lesquelles les jardiniers ont pu s'exprimer, il était fréquent d'entendre des remarques comme "Chacun fait sa salade", "Chacun travaille dans son coin".

Dans une organisation répartie en une trentaine d'équipes de terrain, il est essentiel de disposer d'un référentiel commun.

► **Responsabiliser les équipes**

En l'absence d'orientations claires sur lesquelles s'appuyer, le constat était parfois fait d'un certain attentisme.

► **Disposer d'un document ressource utilisable en interne comme en externe**

En réponse aux nombreuses sollicitations des jardiniers, des Rennais mais aussi des autres collectivités, les seuls éléments concrets concernant la gestion différenciée étaient une feuille recto-verso datant de 1984 et un supplément du "Rennais" consacré à la vulgarisation.

► **Adapter au contexte actuel une pratique née il y a 25 ans**

La gestion différenciée est apparue à Rennes en 1981. Pour continuer de vivre, elle doit être réadaptée en fonction des évolutions techniques, réglementaires et organisationnelles.

**Ce guide de maintenance a pour objectif de répondre à ces 5 besoins fondamentaux. Il est le résultat écrit d'un travail participatif approfondi (détail au verso) associant, durant 4 000 heures et réparties sur 2 années, des agents représentant l'ensemble des grades et des services de la Direction des Jardins.**

**Ce document est constitué de 3 parties principales :**

• **La charte**

Dans un premier temps, y sont retracés quelques éléments historiques à l'origine des spécificités rennaises actuelles. Dans un second temps, l'exposition des principes offre un cadre général à la gestion différenciée et annonce une codification basée sur le dénominateur commun qu'est l'image.

• **Les codes**

Il s'agit pour chacun des 5 codes d'une présentation en 4 pages. La page 1 apporte une définition, les éléments permettant de reconnaître ce code et quelques lieux où il est possible de le retrouver à Rennes. La page 2 est un résumé des points forts de l'ensemble de la fiche. Les pages 3 et 4 sont constituées d'un tableau présentant pour chaque entité à entretenir (gazon, haies, rosiers...) l'ensemble des tâches à effectuer ainsi que leur fréquence et le matériel à utiliser.

• **Les fiches**

Ces fiches présentent les tâches à effectuer sur les entités dont l'entretien est indépendant du code (bancs, mobiliers, regards, haies bocagères...). On y trouve aussi un zoom sur l'entretien des aires sablées et un lexique.

Christian AUBREE et Romaric PERROCHEAU

Pilotes de l'axe "Gérer les espaces en cohérence avec leur conception"

## **Pour atteindre les objectifs cités précédemment, l'utilisation d'une méthode associant au maximum l'ensemble des unités mais aussi l'ensemble des grades s'est rapidement imposée.**

Ce travail a été réalisé en 4 étapes distinctes. L'animation de l'ensemble de ces phases a été assurée par Christian AUBREE et Romaric PERROCHEAU, pilotes de l'axe "Gérer les espaces en cohérence avec leur conception" du contrat d'objectifs, assistés de Nathalie PARE du Service Projets.

Le groupe de pilotage est constitué de l'ensemble des cadres A de la Direction des Jardins.

### ► Rédaction de la charte

**Qui :** Pierre LHOUMEAU (Directeur jusqu'en avril 2006) puis Cyrille LOMET (Directeur depuis mai 2006) et l'équipe de direction.

**Quoi :** Rédaction au cours du premier semestre 2006 de la philosophie de la Direction des Jardins au cours des 20 dernières années.

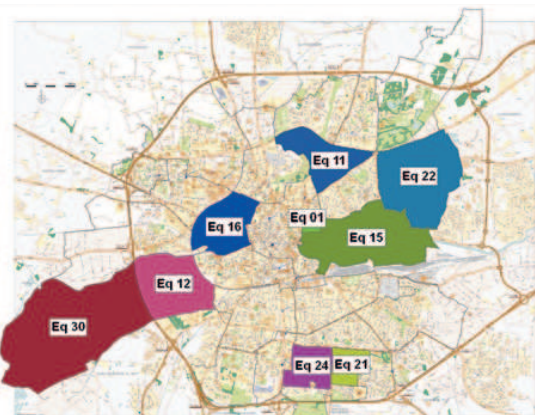
**Durée :** 100 heures.

### ► Rédaction des fiches

**Qui :** Groupe de travail de 11 agents réunissant les Services (Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'Oeuvre et Exploitation) et les grades (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, ingénieur) constitué de Christian AUBREE, Jacky BEGUINEL, Rémy CHARLET, Pascal FAVRY, Gérard GERAULT, Robert LIEURY, Jean-Pierre LORHO, Romaric PERROCHEAU, Daniel PRODHOMME, Eric QUEFFELEC et Julien ROUX.

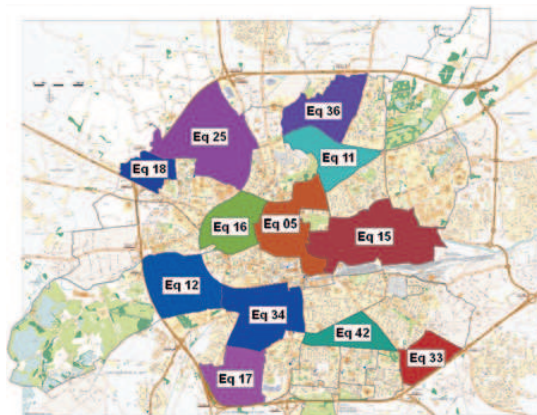
**Quoi :** Réunion chaque vendredi matin (durée 3 heures), alternativement sur le terrain et en salle, pour chacun des codes afin de définir de manière exhaustive les tâches à effectuer sur l'ensemble des entités entretenues.

**Durée :** 900 heures.



*Équipes ayant accueilli le groupe de travail sur le terrain :*

*Eq. 1 (L. NEVEU), Eq. 11 (G. GORRE), Eq. 12 (G. TILLY),  
Eq. 15 (A. LELIEVRE et F. LENOIR), Eq. 16 (R. BOURIAU),  
Eq. 21 (P. FAVRY), Eq. 22 (D. PRODHOMME),  
Eq. 24 (E. QUEFFELEC), Eq. 30 (H. GAPIHAN).*



*Équipes ayant testé la version provisoire du guide de maintenance :*

*Eq. 5 (P. BRUEZIERE), Eq. 11 (G. GORRE), Eq. 12 (G. TILLY),  
Eq. 15 (A. LELIEVRE), Eq. 16 (R. BOURIAU), Eq. 17 (P. THORIGNE),  
Eq. 18 (P. MARQUET), Eq. 25 (P. CAUHAPE), Eq. 33 (R. DIARD),  
Eq. 34 (Y. ROCHEE), Eq. 36 (G. TRELLUYER), Eq. 42 (J.Y. GAUTIER).*

### ► Organisation et mise en page du guide

**Qui :** Christian AUBREE, Romaric PERROCHEAU, Jérémie BELLIOU, Marcelline LE CLAINCHE et Sylvie POIGNARD pour la Direction des Jardins, maquette et mise en page par CARTE Repro.

**Quoi :** Mise en page de l'ensemble du classeur (préambule, charte, fiches) et sélection de photos représentatives.

**Durée :** 200 heures.

### ► Présentation et mise en œuvre générale

**Qui :** Christian AUBREE et Romaric PERROCHEAU accompagnés des membres du groupe de travail.

**Quoi :** Présentation du guide de maintenance lors de réunions spécifiques à la Direction, aux membres du groupe de travail, aux agents de maîtrise principaux, aux agents de maîtrise, à leurs seconds, aux tondeurs ainsi qu'à l'ensemble des agents. Visite de l'ensemble des 1 500 espaces verts rennais par les responsables d'équipe accompagnés de leur hiérarchie directe et d'un membre du groupe de travail pour redéfinir les codes, espace par espace.

**Durée :** 2 000 heures.

# Sommaire

▶ <b>La charte</b> .....	<b>1</b>
Historique de l'évolution rennaise .....	1
Spécificités rennaises .....	2
Principes rennais.....	2
Codification des parcs et des jardins .....	4
Cartographie des codes de maintenance.....	5
▶ <b>Les codes</b> .....	<b>7</b>
Code 1 - Jardins structurés très fleuris .....	7
Code 2 - Jardins structurés.....	11
Code 3 - Jardins d'accompagnement.....	15
Code 4 - Jardins champêtres.....	19
Code 5 - Jardins de nature.....	23
▶ <b>Les fiches</b> .....	<b>27</b>
Lexique.....	27
Travaux spécifiques .....	29
Aires et allées sablées .....	31
Haies bocagères, lisières et arbres remarquables.....	35

# Charte

## ► Historique de l'évolution rennaise

**Le patrimoine vert rennais a fortement évolué en quantité (surface multipliée par 10) et en qualité (passage de parcs dessinés à des abords d'immeubles et des parcs champêtres) entre 1960 et 2000.**

Chaque parc rennais a été conçu en fonction d'une commande spécifique des élus. A titre d'illustration, **en 1867, le Thabor** proposait à la société locale de venir parader dans un cadre particulièrement sophistiqué, véritable mise en scène du savoir (collections, jardin botanique, végétaux rares). **En 1937, le parc de Maurepas** devait répondre à des considérations plus hygiénistes en proposant aux enfants des familles ouvrières un espace de jeu et d'air pur.

Cette évolution de la seule mise en scène vers la prise en compte des usages s'est développée avec **l'urbanisation d'après-guerre** : les parcs contemporains, moins démonstratifs, visent plus à créer les ambiances propices à la multiplicité des activités.

**A partir des années soixante**, Rennes a vu son patrimoine végétal s'agrandir considérablement : 60 ha en 1966, plus de 800 ha en 2006. Cette extension liée au développement d'une urbanisation nourrie des préceptes de la charte d'Athènes (Le Corbusier, grands ensembles, espaces verts...) s'est accompagnée d'une évolution de la conception paysagère.

C'est par exemple en 1966 l'apparition d'une forme nouvelle de parc en rupture avec le modèle dominant des parcs que nous qualifierons d'"haussmanniens". Au lieu d'une mise en scène du savoir et du savoir-faire horticoles dans un cadre à l'exotisme recherché comme celui du Thabor, le parc des Bois cherche à offrir une ambiance propice à la détente, aux ébats dans un cadre qui évoque les paysages du pays de Rennes.

Au-delà des parcs, les espaces verts couvrent une large superficie consacrée à l'accompagnement de l'habitat, cadre de vie des Rennais.

Cependant, en raison de la faible part économique traditionnellement laissée à l'aménagement des espaces extérieurs, cette forme nouvelle de paysage qu'ont été les espaces verts n'a représenté au départ qu'un avatar du jardin : dessinés comme des morceaux de jardin, plantés comme des jardins mais sans pouvoir prétendre au titre de jardin, ne serait-ce que par l'absence de limites précises qui interdit tout symbolisme à un espace qui ne peut plus être appréhendé en tant que lieu.

C'est aussi l'apparition de l'anneau des rocales à la frontière ville-campagne, la réalisation d'un cordon de merlons anti-bruit, densément planté de végétaux indigènes.

C'est encore, dans les nouvelles ZAC, une prise en considération de plus en plus poussée des structures paysagères préexistantes : le bocage agricole, les ruisseaux et mares, les chemins creux, les bosquets, les prairies...

D'une part, ces espaces ont été conçus par des ingénieurs paysagistes, aux compétences horticoles, issus de l'École de Versailles, voire par des architectes.

D'autre part, la croissance rapide du patrimoine et parallèlement du nombre d'équipes de jardiniers en régie a amené la Direction des Jardins à rationaliser son organisation et son entretien. L'équipe du Thabor, pratiquant un entretien horticole, a alors servi de modèle à la fois d'organisation et de pratiques.

Aussi, même si ces concepteurs-gestionnaires ont su faire preuve de créativité en introduisant dans la ville des structures paysagères de caractère champêtre qui n'y existaient pas jusque-là, ils n'ont mis en œuvre que leurs seules compétences horticoles en matière d'entretien.

**C'est à la fin des années soixante-dix** qu'à Rennes nous avons pris conscience de l'inadéquation de ces techniques et du risque qu'elles pouvaient représenter pour la survie de ces espaces nouveaux : par exemple si au Thabor le sol d'un massif d'arbustes est balayé de ses feuilles tous les automnes, cela justifie-t-il, par analogie, qu'un boisement soit dégarni de sa litière chaque année ?

**A partir de 1981**, un lourd travail a été entrepris consistant à substituer aux pratiques uniformes en vigueur des pratiques adaptées aux spécificités des sites qui les subissent : analyse de la totalité du patrimoine entretenu (plus de 400 ha à l'époque), définition d'une codification et des tâches d'entretien à appliquer code par code, enfin rattachement de chaque site d'intervention à l'un de ces codes. C'est ce que nous avons baptisé "Code Qualité".

**En 1984**, il a été nécessaire d'assurer une progression très fine d'un code à l'autre afin de ne pas heurter les esprits par des évolutions visuelles trop brutales auxquelles ils n'avaient pas été préparés. Cette nouvelle stratégie créait une opportunité pour améliorer le rendu de certains sites. Au fil du temps, l'évolution culturelle des Rennais (population, élus, jardiniers) a permis de simplifier notre codification en la ramenant de 9 à 5 codes.

***Cette histoire donne à la Ville de Rennes certaines spécificités tant au niveau de son patrimoine qu'au niveau de ses pratiques de conception et d'entretien.***

## ► Spécificités rennaises

### Les spécificités du patrimoine

Il est utile de noter ici quelques-unes de ces spécificités en matière d'espaces verts car, au-delà des aspects historiques, elles expliquent aussi les principes s'appliquant sur la ville.

Il s'agit notamment :

- d'une forte proportion d'espaces d'accompagnement de l'habitat (cœurs d'îlots) privé ou social (pris en charge par les bailleurs dans d'autres villes),
- d'une intégration, au moins partielle, du paysage préexistant (bocage, chemin creux...),
- de la présence de grands espaces intra-rocade (parc des Gayeulles, prairies Saint-Martin),
- plus généralement, d'espaces publics importants :
  - . plus de 800 ha pour 200 000 habitants,
  - . 125 000 arbres (dont 25 000 arbres d'alignement),
  - . 400 agents au sein de la Direction des Jardins pour gérer et faire évoluer ce patrimoine.

### Les spécificités des pratiques

Derrière l'expression "**gestion différenciée**" se retrouvent certaines pratiques tant sur le plan économique, écologique que social.

En effet, la croissance rapide du patrimoine a conduit très tôt la Direction des Jardins à rationaliser son organisation et ses interventions sur les espaces verts en recherchant des gains de productivité dès les années 80.

La prise en considération de l'environnement date aussi de plusieurs années avec des réflexions et actions concernant notamment : la pérennité des plantations et la consommation d'intrants (produits phytosanitaires, fertilisants, carburants).

La logique de proximité et d'écoute des habitants et donc de prise en compte du lien social est aussi un aspect important à Rennes. L'opération du "Jardin du bonheur" sur le quartier de Maurepas peut être citée à titre d'exemple d'appropriation de l'espace en concertation avec les habitants.

## ► Principes rennais

### La conception différenciée

***La conception différenciée permet de proposer aux habitants différents types d'espaces en termes d'images et d'usages. Cette conception différenciée ne doit pas être confondue avec les notions de conception ou de gestion écologique qui reflètent des pratiques plus naturelles, plus respectueuses de l'environnement et favorisant la biodiversité.***



## De la gestion à la conception différenciée

Si le "Code Qualité" s'est attaché à définir des préconisations d'entretien, il n'a en fait de sens que parce que le patrimoine s'était différencié au niveau de sa conception : il n'existe pas de gestion différenciée si la conception qui préside aux aménagements n'est pas elle-même différenciée.

Avant de préconiser quelque pratique d'entretien que ce soit, il est donc essentiel d'avoir une lecture claire du projet ou du site tel qu'il existe. Il est tout aussi fondamental d'être capable d'imaginer les conséquences visuelles et biologiques des décisions prises.

C'est pourquoi nous proposons, depuis 2005, de substituer à la notion de "Code Qualité" ou "gestion différenciée" celle de "conception différenciée" marquant par là que la maintenance doit avant tout être respectueuse du projet.

## L'image, critère de la codification des espaces

L'aménagement paysager doit être **signifiant**. Le citoyen ne doit pas le lire comme un habillage destiné à combler un vide. Selon la potentialité des sites, les opportunités, les choix opérés, nous pouvons lui proposer soit des structures paysagères identiques à celles qu'il peut rencontrer hors de la ville : boisements, prairies, étangs, haies bocagères, chemins creux, soit des créations pensées, dessinées, vécues en tant que jardins où une palette végétale plus exotique pourra avoir sa place.

L'espace aménagé doit alors être identifié comme un lieu : son périmètre doit être clairement représenté (haie, clôture, grille, talus, fossé...) même s'il reste largement accessible au public. C'est d'abord en cela que l'espace vert devient jardin. Et c'est dans le jardin que l'imagination créatrice peut s'exprimer.

Par ailleurs, selon le programme, un espace ne sera pas conçu de la même façon. Un jardin dessiné pour être vu, pour privilégier la promenade dans une mise en scène que l'on vient admirer sera forcément plus élaboré, plus contraint dans son évolution qu'un jardin destiné aux jeux, aux pique-niques, à la découverte naturaliste qui, lui, pourrait être plus rustique et offrir plus de possibilités d'expressions spontanées de la nature.

C'est cette approche de conception différenciée qui nous a conduits à bâtir une codification d'espaces qui, de proche en proche, passe du jardin le plus dessiné, le plus artificiel, au jardin le plus libre, le plus spontané. Nous avons vocation à produire des espaces qui répondent le mieux possible tant aux attentes exprimées qu'à celles prévisibles de la population. De plus, pour des raisons évidentes de sécurité, le gestionnaire se doit de prévoir des interventions de maintenance, même minimales.

Enfin, comme nous l'avons indiqué précédemment, la conception d'un aménagement résulte d'une intention, d'une vision cohérente de l'espace, appréhendée dans son ensemble. Il est impensable d'imaginer une codification qui concernerait les composantes d'un jardin (allées, surfaces enherbées, surfaces arbustives, arbres et boisements, aménagements aquatiques...) indépendamment les unes des autres et dont les critères pourraient être croisés à l'infini. Il ne peut y avoir qu'unicité de l'action créatrice sur un territoire circonscrit.

De manière générale, un jardin a un code unique, reflétant la vision cohérente de la conception. Cependant, il est tout à fait concevable que le champ d'un projet porte sur un ensemble de territoires plus ou moins imbriqués, chacun pouvant relever d'une codification différente de celle du voisin : c'est ce que nous appelons zonage.

## Les paramètres du développement durable

***Rappelons que le développement durable s'articule autour de 3 dimensions : économique, écologique et sociale. Les interactions entre ces 3 dimensions sont fortes mais parfois difficiles à évaluer. Nous nous proposons donc de retenir quelques paramètres pour chacune d'elles. Pour autant, celles-ci souvent prises en compte séparément sont maintenant considérées conjointement à Rennes.***

### La dimension économique

***Les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un aménagement sont des critères évidents de choix.***

L'enveloppe budgétaire d'une opération est un élément clé dès la phase programme. Dès ce stade, une bonne connaissance des ratios puis lors de la phase projet des coûts unitaires permettent de répondre à un programme fonctionnel sur des bases financières fiables. Bien entendu, une maîtrise de l'ensemble des étapes de la réalisation (achat, suivi de travaux...) est également la garantie de respect de ces coûts prévisionnels. Mais au-delà du coût d'investissement, se pose la question du coût de fonctionnement.

Optimiser les coûts de fonctionnement doit rester un objectif prioritaire : il s'agit bien entendu de chercher à minimiser le coût de la maintenance permettant d'atteindre le résultat recherché lors de la conception. Ce coût de maintenance est évalué le plus en amont possible et porté à la connaissance des décideurs qui font alors les choix en toute connaissance de cause.

### **La dimension écologique**

**La dimension écologique est le volet le plus avancé et le plus médiatisé concernant les espaces verts publics rennais.**

La limitation des consommations d'intrants fortement engagée depuis des années concernant les produits phytosanitaires et les engrais doit être poursuivie.

La question de la gestion de l'eau tant au niveau de la consommation (problématique de l'arrosage) que de l'évacuation (rôle des espaces verts pour les eaux pluviales : noues...) reste une préoccupation constante et est appelée à des évolutions au cours des prochaines années.

Le véritable enjeu écologique est de maintenir, développer ou créer de réels écosystèmes aux échelles adaptées à la flore et à la faune que nous souhaitons voir s'installer. Dans cette réflexion, les notions de connexion, de maillage ont toute leur place.

Cette dimension écologique rejoint, par ailleurs, la dimension sociale par le potentiel pédagogique qu'elle recèle.

### **La dimension sociale**

**La pratique de la concertation est une constante rennaise depuis plusieurs années.**

Elle permet lors des opérations de renouvellement urbain en cœurs d'îlots de transformer ce qui n'était qu'un cadre de vie en véritable lieu de vie, offrant un réel usage (lien évident avec la dimension économique notamment par le respect engendré dans les espaces traités qualitativement).

L'objectif est d'offrir une diversité de lieux, synonyme de diversité d'usages, paramètre essentiel de cette dimension sociale. Un lieu ne peut recenser à lui seul tous les usages : c'est grâce à un maillage sur l'ensemble du territoire que les jardins peuvent jouer un rôle social en offrant à tous, selon leurs envies, un lieu de vie répondant à leurs attentes.

## **► Codification des parcs et des jardins**

Cette codification s'applique au quotidien sur l'intégralité des espaces verts gérés en régie. Il n'existe ainsi pas un site d'intervention qui ne soit rattaché à un code.

Elle est aussi la référence pour tout aménageur d'un espace vert, qu'il soit interne ou externe.

Pour tout projet d'aménagement, la codification est précisée par le maître d'ouvrage dès le stade programme de l'opération.

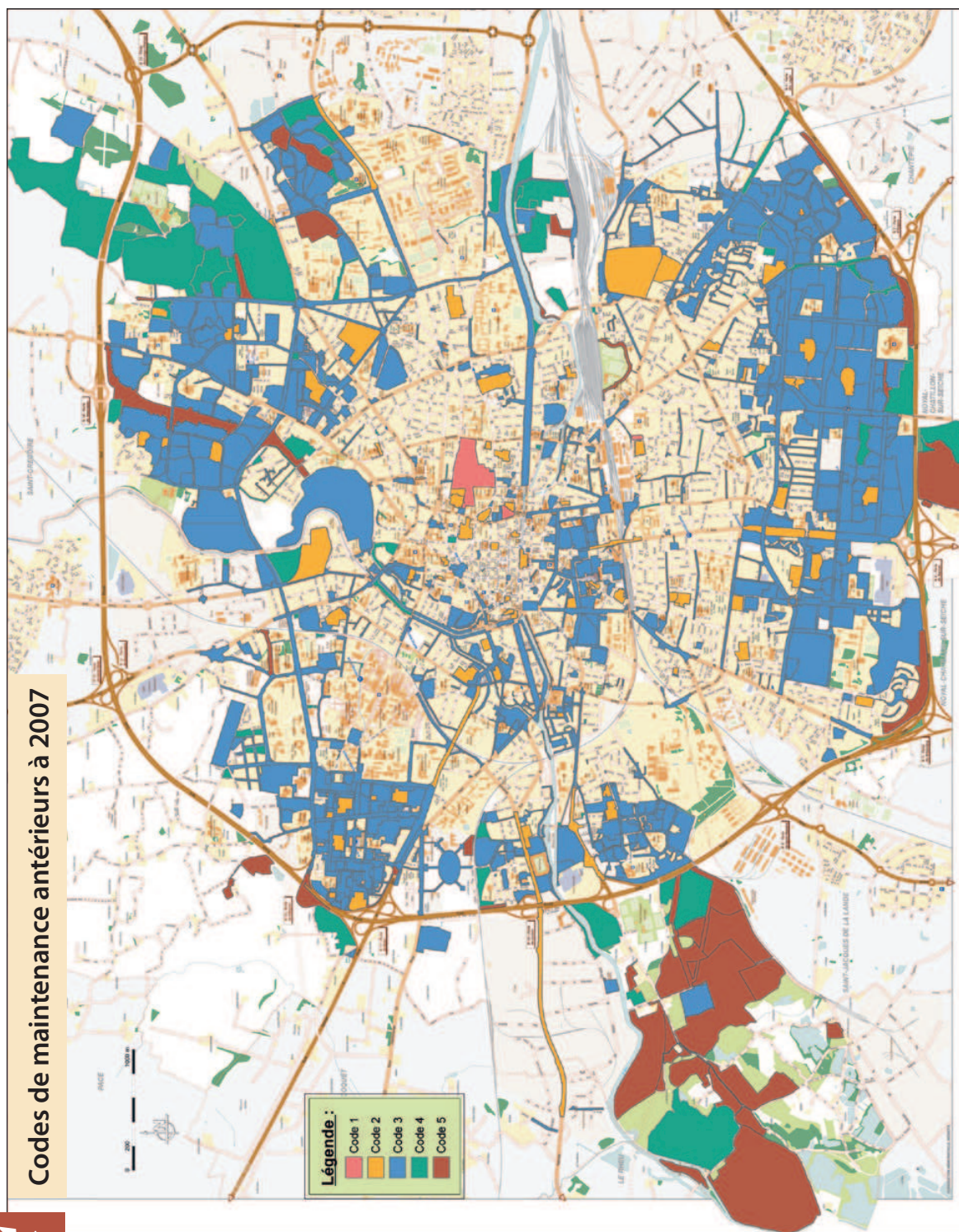
Dans ce cadre, il est important de signaler qu'un cahier des charges des prescriptions générales de l'espace public a été publié en 2005 par la Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Rennes. Il comprend un livret technique espaces verts où sont formalisées : la codification en 5 codes ainsi que les prescriptions communes pour toute opération d'aménagement (éclairage dans les jardins, assainissement, gazons, plantations arbustives, arbres, mobiliers, aires de jeux...).

Le concepteur doit, à l'issue du projet, produire un plan de gestion indiquant notamment la nature et la périodicité des interventions d'entretien à effectuer obligatoirement ainsi que le calendrier s'y rapportant. Ce plan de gestion s'inscrit bien évidemment à l'intérieur du cadre fixé par le code relatif à l'espace créé.

### **Codification des parcs et des jardins**

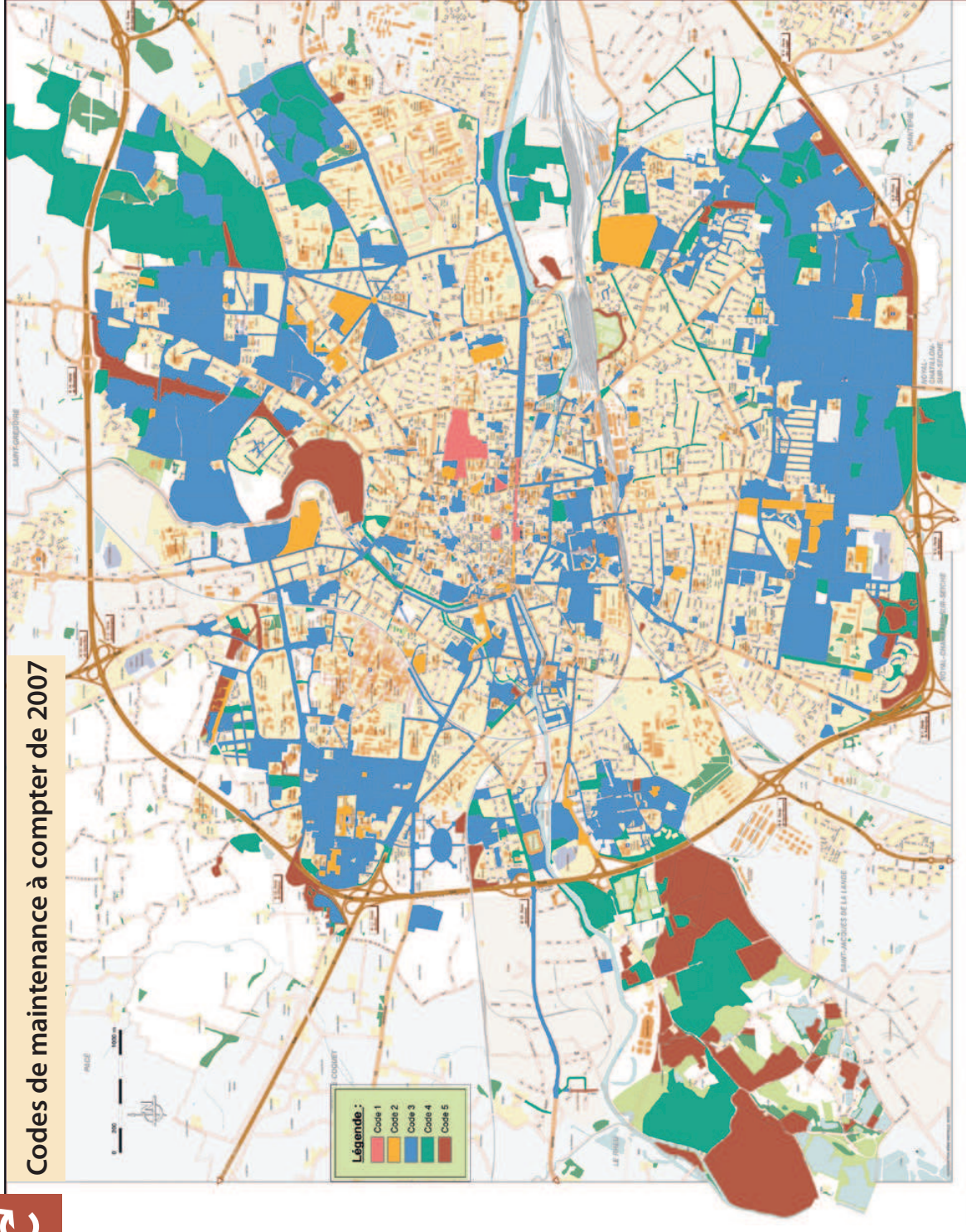
<b>Code 1 - Jardins structurés très fleuris</b>
<b>Code 2 - Jardins structurés</b>
<b>Code 3 - Jardins d'accompagnement</b>
<b>Code 4 - Jardins champêtres</b>
<b>Code 5 - Jardins de nature</b>

## ► Cartographie des codes de maintenance





## Codes de maintenance à compter de 2007



Réalisation : D1 MIPaU/UB. Source : CARTE Atlas Urban. Date : 29/08/2007 - Droits réservés.





# Jardins structurés très fleuris

## DÉFINITION

Jardins structurés, à contempler, faisant appel à toute la palette végétale horticole dont le fleurissement en massifs composés

Ce type d'aménagement, essentiellement visuel, est très riche :

- mises en scènes pittoresques ou grandioses,
- souci du détail et recherche des matériaux,
- utilisation des végétaux pour leurs volumes, leurs formes, leurs couleurs, leur rareté,
- disposition en groupe (effet de masse) ou mise en valeur de sujets isolés.

La volonté de concevoir un produit que l'on pourrait qualifier de "fini" c'est-à-dire imaginé dans ses moindres détails y compris dans son développement futur ne laisse pas place au spontané. La marque du concepteur y apparaît clairement même si parfois la charge symbolique n'est lisible que pour les initiés ou après un effort de réflexion.

Y apparaît tout aussi clairement l'art du jardinier qui sait soigner, tailler, modeler à sa volonté les végétaux, les acclimater et assurer leur survie dans des conditions qui ne sont pas celles d'origine. Totalement soumise, la nature est mise en représentation au travers des différents styles de l'art des jardins.

### Ces jardins sont représentés à Rennes par :

- le parc du Thabor (Bühler, 1867), site historique qui rassemble des styles différents ("jardin à la française", "jardin anglais", "parterre italien...), des collections (roses, camélias, rhododendrons et azalées, dahlias, plantes vivaces), un jardin botanique...
- le jardin du Palais Saint-Georges, la place Maréchal Foch et leurs parterres fleuris,
- les jardinières fleuries (quais de la Vilaine, hôtel de ville),
- la place de la République et ses bibliothèques végétales.



Fleurissement vertical : bibliothèques végétales



Massifs de plantes annuelles et bisannuelles



Bandes de lavandes et de vivaces

## IDENTIFICATION

### les 10 critères clés

- **IMAGE :** Jardin structuré très fleuri (à admirer).
- **ACCESSIBILITÉ :** L'accessibilité est principalement limitée aux cheminements.
- **USAGE :** Majoritairement lieu de déambulation, ce type de jardin donne à voir des tableaux et des végétaux spécifiques.
- **JARDINIER ET VÉGÉTAL :** Le jardinier soumet les végétaux par la taille ainsi que par l'acclimatation.
- **JARDINIER ET PUBLIC :** Le jardinier montre sa technicité, son savoir-faire et peut être guide dans ce musée végétal.
- **PALETTE VÉGÉTALE :** La totalité de la palette horticole y compris le fleurissement en massifs composés est représentée. Les plantes se développant spontanément ne sont pas autorisées.
- **HOMOGENÉITÉ DU LIEU :** En tout lieu du jardin, l'image, les usages et l'entretien sont homogènes.
- **LOCALISATION ET SURFACE :** Ces jardins fréquemment rattachés à un bâtiment peuvent être étendus ou de faible surface. L'artificialisation permet même la création de jardins hors-sol voire sur des surfaces verticales.
- **DÉLIMITATION :** Les contours intérieurs sont toujours très clairs afin de renforcer la sensation de rentrer dans un jardin. Ce type d'espace peut être clos (clôture ou haie).
- **ÉVOLUTION DANS LE TEMPS :** Il s'agit d'une œuvre d'art qui suspend le temps et qui reste le tableau immuable souhaité par le concepteur.



Mosaïculture



Bac d'orangerie utilisé en jardinière fleurie



Art topiaire

## ENTRETIEN

### l'essentiel à retenir

#### Gazon

Les gazons sont tondu chaque semaine (hauteur après la coupe : 3,5 cm) avec découpage en bordure (3 fois par an), ramassage occasionnel du gazon et systématique des feuilles (en saison).

Un traitement sélectif peut y être appliqué.

#### Arbustes

Les arbustes bénéficient d'une taille architecturée (2-3 fois par an) ou paysagère (annuelle) avec bêchage superficiel au pied, paillage et limitation du développe-

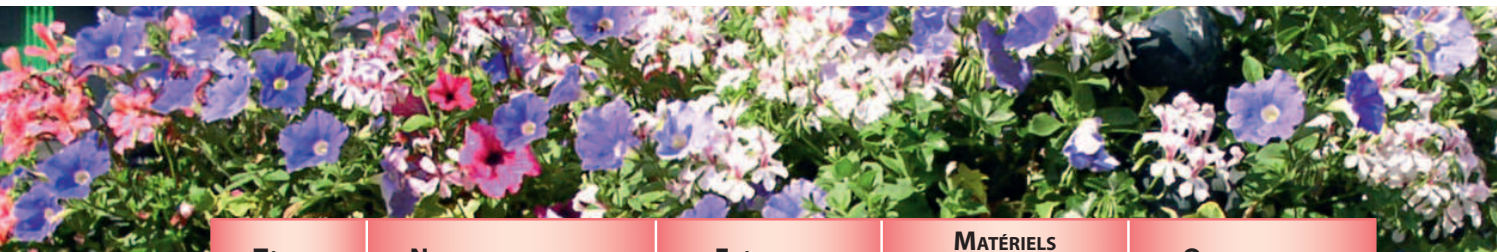
ment des adventices par binage ou traitement herbicide ponctuel.

#### Rosiers horticoles et massifs floraux

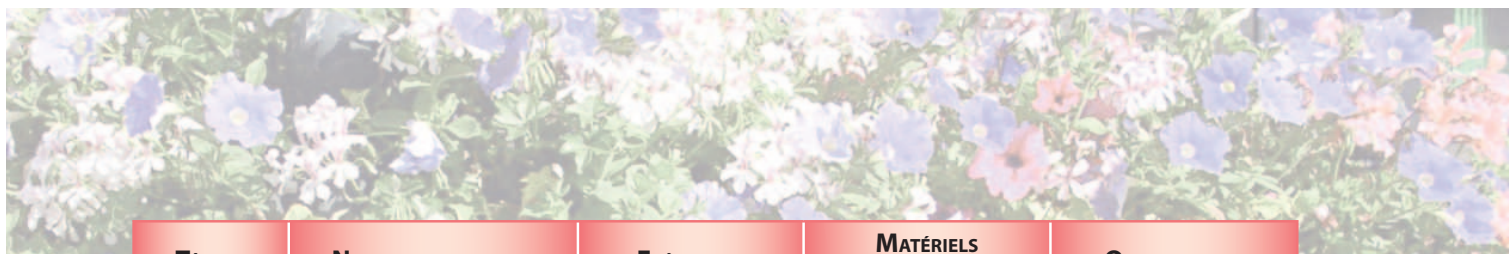
Les rosiers horticoles et les massifs floraux (plantes annuelles et bisannuelles) sont bêchés, amendés, fertilisés et arrosés.

#### Aires et allées sablées

Les aires et allées sablées sont désherbées en curatif dès le stade plantule (pas de tolérance aux adventices).



TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIAUX	OBSERVATIONS
<b>GAZON</b>				
<b>Tonte</b>	Déclenchement : 5 cm Coupe : 3-4 cm	1 fois par semaine	Tondeuse hélicoïdale - Petite tondeuse rotative ou tondeuse hélicoïdale avec panier	En moyenne 30 à 40 tontes par an
<b>Tonte en pied d'arbre et de bâtiment</b>	Coupe d'herbe	A chaque tonte	Débroussaileuse à dos Petite tondeuse	
<b>Ramassage</b>		Seulement si nécessaire	Balai mécanique ou tondeuse ramasseuse	
<b>Traitement</b>	Sélectif gazon	Si forte proportion dicotylédones	Pulvérisateur avec rampe (trèfle sur grandes surfaces) ou lance (traitement ponctuel)	Environ 1 traitement tous les 3 ans
<b>Découpage</b>		3 fois par an	Coupe-bordure mécanique et/ou manuel	
<b>Défeutrage Regarnissage</b>	Enlèvement matière organique et semis complémentaire	1 fois au printemps	Scarificateur Regarnisseur	
<b>Fertilisation</b>		Seulement si nécessaire après dégradation		
<b>ARBUSTES</b>				
<b>Taille</b>	Architecturée (1)	2 à 3 fois par an	Cisaille	Taille selon la pousse
	Paysagère (1)	1 fois par an	Sécateur - Egoïne	
	Palissée (1)	2 fois par an	Sécateur - Cisaille à main	
<b>Travail du sol</b>	Bêchage superficiel (profondeur 5-10 cm) sur pourtour (jusqu'au 1 <sup>er</sup> rang du massif)	1 fois par an	Bêche	Travail réalisé pour l'aspect visuel
<b>Paillage</b>	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles - Copeaux	En cas de pente, plantation d'une bordure végétale basse
<b>Désherbage</b>	Binage - Sarclage	Dès apparition adventices	Binette - Ratissoir	
<b>Traitement</b>	Traitement ponctuel sur liseron, chardon et rumex	Dès apparition adventices	Pulvérisateur à dos	
<b>Gestion du couvre-sol</b>	Maîtrise du lierre planté en couvre-sol à l'intérieur du massif ou sous des arbres			
<b>ROSIERS HORTICOLES</b>				
<b>Taille Déblais</b>	Taille de formation (printemps) Taille de propreté (fin d'automne)	2 fois par an	Sécateur - Egoïne	
<b>Effleurage</b>	Suppression fleurs fanées	1 fois par semaine	Sécateur	
<b>Travail du sol</b>	Suppression de l'ancien paillage puis bêchage	1 fois par an	Fourche-bêche	
<b>Paillage</b>	Mise en place de matière d'origine végétale	1 fois par an	Défibrage de peupliers	A remplacer intégralement chaque année
<b>Désherbage</b>	Sarclage	Dès apparition adventices	Fourche-bêche	
<b>Traitement</b>	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Coccinelles, chrysopes, syrphes	
	Fongicide	Si attaque	Pulvérisateur à dos ou porté	Traitement si attaque sur rosiers sensibles (oidium, rouille, taches noires)
<b>Fertilisation</b>	Apport d'engrais	1 à 2 fois par an	Engrais de fond au bêchage + engrais complet après la première floraison	



TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIAUX	OBSERVATIONS
<b>HAIES</b>				
Taille Déblais	Haies 2-3 faces	2 fois par an	Tailleuse thermique et électrique + finition sécateur	Sécateur seul sur arbustes à grandes feuilles (laurier palme)
<b>MASSIFS FLORAUX</b>				
Préparation Plantation	Bêchage et apport de fumure de fond	2 fois par an	Bêche	Travail réalisé avant chaque nouvelle plantation (printemps et automne)
Fertilisation	Apport d'engrais	1 fois au printemps		
Remplacement	Apport de nouveaux végétaux suite à dégradation	Délai : 2 jours		Délai maximal : 5 jours si faible importance
Entretien	Pincement, effleurage, sarclage, découpage des motifs	1 fois tous les 15 jours	Greffoir - Ciseaux	Découpage en fonction de la pousse
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	1 fois par an	Matériau fin (cosses de cacao, paille brisée)	A favoriser en zone plane
Arrosage	Apport d'eau contrôlé	2 à 3 fois par semaine	Arrosage automatique et manuel	Arrosage à la plantation pour plombage (manuel)
Traitement	Fongicide curatif	Si nécessaire		
<b>AIRES SABLÉES</b>				
Désherbage (2)	Traitement curatif dès le stade plantule	Pas de tolérance aux adventices	Désherbeur thermique, mécanique ou manuel	Traitement chimique toléré si débordement
Ratissage	Ratissage du gravier dans allées	1 fois par semaine	Trulutte (herse à stabilisé) Râteau	
Gravillonnage	Apport de graviers	1 fois par an (après chute des feuilles) et ponctuellement si besoin		Nivelage effectué en même temps
<b>RAMASSAGE DES FEUILLES</b>				
	Ramassage systématique sur pelouses, allées et pourtours de massifs	2 fois par semaine	Balai mécanique Souffleur - Râteau	Réutilisation sur le site dans les massifs ou pour compost
<b>REPLACEMENT DES VÉGÉTAUX</b>				
	Remplacement à l'identique	1 fois par an		Dans le cadre du remplacement annuel des végétaux
<b>ARROSAGE</b>				
	Apport d'eau contrôlé		Automatique et manuel	Généraliser l'arrosage automatique
<b>NETTOYAGE</b>				
	Ramassage détritus Tournée papiers approfondie	1 fois par semaine	Pincés	Ramassage systématique si présence de déchets
	Collecte des déchets dans les corbeilles	3 fois par semaine	Motobrouette	Fréquence augmentée jusqu'à 2 fois par jour en saison

(1) cf. fiche spécifique lexicque

(2) cf. fiche spécifique aires et allées sablées





# Jardins structurés

## DÉFINITION

Jardins structurés, permettant de nombreux usages, faisant appel à toute la palette végétale horticole et à un fleurissement majoritairement apporté par les arbustes

On jouit de ces jardins moins pour le savoir que pour la détente. La composition moins démonstrative et moins sophistiquée vise à créer des ambiances, des évocations, d'une nature toujours soumise mais que l'on veut représenter plus libre. Si l'art du paysagiste consiste encore à savoir utiliser et mettre en valeur les formes et les couleurs des variétés horticoles d'arbres et d'arbustes, le fleurissement relève plus des arbustes que des parterres de vivaces, de plantes molles ou de bulbeuses. Toujours aussi forte, l'implication du jardinier est moins visible car les végétaux sont moins contraints dans leur développement.

### Ces jardins sont représentés à Rennes par :

- le parc de Maurepas (Moser, 1937), premier parc hygiéniste à Rennes qui intègre dans son tracé une vaste aire de jeux pour enfants et une grande pataugeoire. Les parterres fleuris y sont représentés par des plates-bandes de rosiers. Un belvédère surplombant la pataugeoire est ceinturé d'une pergola et constitue une scène ouverte sur un bowling, axe de composition qui ouvre la perspective à partir de l'entrée principale,
- d'autres parcs ou squares disséminés dans la ville : square de la Touche, square de Villeneuve, contour de la Motte, parc Oberthür... ,
- des jardins de cœurs d'îlots, situés aux pieds des immeubles, réaménagés dans le cadre des politiques de la ville : jardin du Bonheur et du Petit Prince à Maurepas, promenade d'Aunis à Villejean... ,
- les ronds-points fleuris de manière horticole,
- les jardins de crèches qui nécessitent une attention particulière liée à la sécurité des enfants.



Entrée d'un jardin réaménagé en cœur d'îlot



Jeux, pelouse et espaces de circulation dans un jardin de crèche



Pelouse plantée d'arbres remarquables dans un parc traditionnel

Code  
2

## IDENTIFICATION

### les 10 critères clés

■ **IMAGE :** Jardin structuré fleuri fréquemment composé de chambres paysagères offrant des scènes variées.

■ **ACCESSIBILITÉ :** La quasi-totalité de l'espace est accessible.

■ **USAGE :** Pour un site donné, les usages sont multiples. Cependant, ils sont définis et limités au sein de chaque chambre paysagère.

■ **JARDINIER ET VÉGÉTAL :** Le jardinier maîtrise le végétal dans la mise en scène d'une nature soumise.

■ **JARDINIER ET PUBLIC :** Le jardinier montre son savoir-faire et peut aider à reconnaître certains végétaux.

■ **PALETTE VÉGÉTALE :** La totalité de la palette végétale horticole est représentée mais les annuelles et les bisannuelles sont utilisées, pour le fleurissement, avec parcimonie.

■ **HOMOGENÉITÉ DU LIEU :** C'est à l'intérieur de chaque chambre paysagère que l'image, les usages et l'entretien sont homogènes.

■ **LOCALISATION ET SURFACE :** Ces jardins fréquemment rattachés à un bâtiment peuvent être étendus ou de faible surface.

■ **DÉLIMITATION :** Les contours extérieurs sont toujours très clairs afin de renforcer la sensation de rentrer dans un jardin. Ce type d'espace est fréquemment clos (clôture ou haie).

■ **ÉVOLUTION DANS LE TEMPS :** La trame générale est pérenne. Ponctuellement, l'aménagement à l'intérieur d'une chambre paysagère peut évoluer avec les usages.



Chambre paysagère dédiée aux plantes aromatiques



Rond-point fleuri à l'aide de plantes annuelles et bisannuelles



Allées structurées et pelouses découpées en parc traditionnel

## ENTRETIEN

### l'essentiel à retenir

#### Gazon

Les gazons sont tondu 2 fois toutes les 3 semaines (hauteur après la coupe 5,5 cm, tondeuses rotatives) avec découpage en bordure (1 fois par an), ramassage occasionnel du gazon et systématique des feuilles (en saison).

#### Arbustes

Les arbustes bénéficient d'une taille architecturée (1 à 2 fois par an) ou paysagère (annuelle) avec bêchage

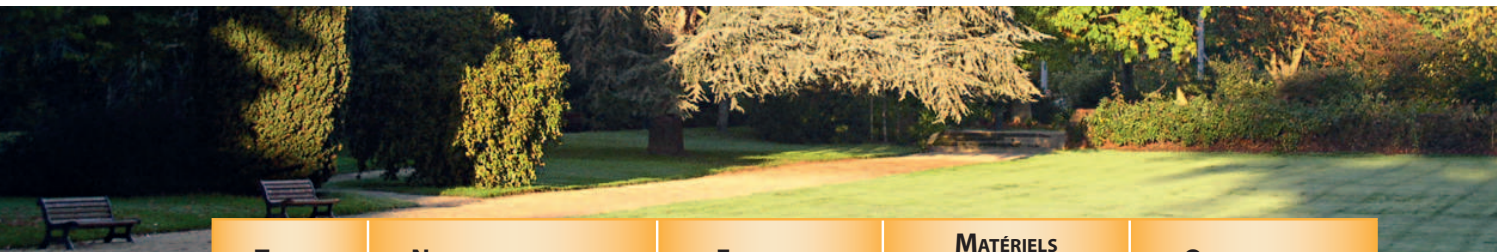
superficiel au pied, paillage et limitation du développement des adventices par binage ou traitement herbicide ponctuel.

#### Rosiers horticoles et massifs floraux

Les rosiers horticoles et les massifs floraux (plantes annuelles et bisannuelles) sont bêchés, amendés, fertilisés et arrosés.

#### Aires et allées sablées

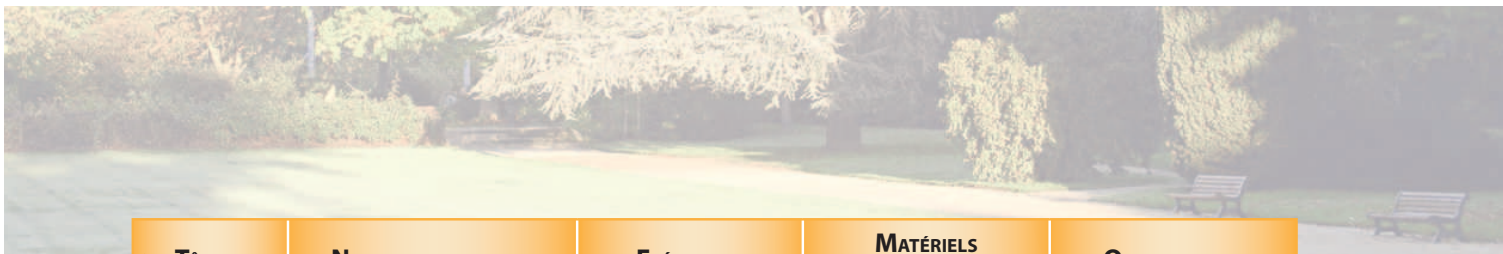
Les aires et allées sablées sont désherbées en curatif (tolérance momentanée des adventices).



TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIAUX	OBSERVATIONS
<b>GAZON</b>				
<b>Tonte</b>	Déclenchement : 7 cm Coupe : 5-6 cm	2 fois toutes les 3 semaines	Tondeuse rotative - Petite tondeuse rotative sans panier	Environ 20 tontes par an
<b>Tonte en pied d'arbre et de bâtiment</b>	Coupe d'herbe	1 tonte sur 2	Débroussailleuse à dos Petite tondeuse	
<b>Ramassage</b>			Balai mécanique ou tondeuse ramasseuse	Seulement si nécessaire (débordement) Obligatoire en crèche
<b>Traitement</b>	Sélectif gazon	Si forte proportion dicotylédones	Pulvérisateur avec rampe (trèfle sur grandes surfaces) ou lance (traitement ponctuel)	Exceptionnel
<b>Découpage</b>		1 fois par an	Coupe-bordure mécanique et/ou manuel	
<b>Défeutrage Regarnissage</b>	Enlèvement matière organique et semis complémentaire	Seulement si nécessaire	Scarificateur Regarnisseur	
<b>Fertilisation</b>		Seulement si nécessaire après dégradation		

<b>ARBUSTES</b>				
<b>Taille</b>	Architecturée (1)	1 à 2 fois par an	Tailleuse de haie - Cisaille	Taille selon la pousse
	Paysagère (1)	1 fois par an	Sécateur - Egoïne	
	Palissée (1)	2 fois par an	Sécateur	
<b>Travail du sol</b>	Bêchage superficiel ou griffage (profondeur 5-10 cm) sur pourtour (jusqu'au 1er rang du massif)	1 fois par an	Bêche - Croc	Travail réalisé pour l'aspect visuel
<b>Paillage</b>	Mise en place de matière d'origine végétale	En moyenne 1 fois tous les 2 ans	Feuilles - Copeaux	En cas de pente, plantation d'une bordure végétale basse
<b>Désherbage</b>	Binage - Sarclage	Dès apparition adventices	Binette - Ratissoir	
<b>Traitement</b>	Traitement ponctuel sur liseron, chardon et rumex	Dès apparition adventices	Pulvérisateur à dos	
<b>Gestion du couvre-sol</b>	Maîtrise du lierre en couvre-sol à l'intérieur du massif ou sous des arbres			Lierre toléré seulement si couverture homogène et après validation

<b>ROSIERS HORTICOLES</b>				
<b>Taille Déblais</b>	Taille de formation (printemps) Taille de propreté (fin d'automne)	2 fois par an	Sécateur - Egoïne	
<b>Effleurage</b>	Suppression fleurs fanées	1 fois toutes les 2 à 3 semaines	Sécateur	
<b>Travail du sol</b>	Suppression de l'ancien paillage puis bêchage	1 fois par an	Fourche-bêche	
<b>Paillage</b>	Mise en place de matière d'origine végétale	1 fois par an	Défibrage de peupliers Copeaux	A remplacer intégralement chaque année
<b>Désherbage</b>	Sarclage	Dès apparition adventices	Fourche-bêche	
<b>Traitement</b>	Protection Biologique Intégrée (PBI)	Lâcher d'auxiliaires si attaque	Coccinelles, chrysopes, syrphes	
<b>Fertilisation</b>	Apport d'engrais	1 fois par an	Engrais de fond au bêchage	



TÂCHES	NATURE DES TRAVAUX	FRÉQUENCE	MATÉRIELS MATÉRIAUX	OBSERVATIONS
<b>HAIES</b>				
Taille Déblais	Haies 2-3 faces	1 à 2 fois par an	Tailleuse thermique et électrique + finition sécateur	Finition sécateur (arbustes grandes feuilles)
<b>MASSIFS FLORAUX</b>				
Préparation Plantation	Bêchage et apport de fumure de fond	2 fois par an (1 fois par an pour la fumure)	Bêche - Motoculteur possible selon la surface et la forme	Travail réalisé avant chaque nouvelle plantation (printemps et automne)
Fertilisation	Apport d'engrais	1 fois au printemps		
Remplacement	Apport de nouveaux végétaux suite à dégradation	Délai : 5 jours		Pas de remplacement si visuel non modifié
Entretien	Effleurage - Sarclage	1 fois toutes les 3 semaines	Greffoir - Sécateur	Découpage en fonction de la pousse
Paillage	Mise en place de matière d'origine végétale	1 fois par an	Matériau fin (cosses de cacao, paille brisée)	A favoriser en zone plane
Arrosage	Apport d'eau contrôlé	2 fois par semaine	Arrosage automatique et manuel	
Traitement	Fongicide curatif	Si nécessaire		
<b>AIRES SABLÉES</b>				
Désherbage (2)	Traitement curatif induisant une absence d'herbe après passage	Tolérance momentanée (maximum 15 jours après apparition plantules)	Désherbeur thermique, mécanique ou manuel	Aucune tolérance dans les zones les plus fréquentées (entrée d'immeuble)
Ratissage	Griffage du gravier dans les allées	1 fois par mois	Trulutte (herse à stabilisé) Râteau	
Gravillonnage	Apport de graviers	1 fois par an (après chute des feuilles) et ponctuellement si besoin		Nivelage effectué en même temps
<b>RAMASSAGE DES FEUILLES</b>				
	Ramassage systématique sur pelouses, allées et pourtours de massifs	1 à 2 fois par semaine	Balai mécanique Souffleur - Râteau	Réutilisation sur le site dans les massifs ou pour compost
<b>REPLACEMENT DES VÉGÉTAUX</b>				
	Remplacement à l'identique	1 fois par an		Dans le cadre du remplacement annuel des végétaux
<b>ARROSAGE</b>				
	Apport d'eau contrôlé		Automatique et manuel	Généraliser l'arrosage automatique dans les parcs Limiter l'arrosage dans les massifs floraux et d'arbustes
<b>NETTOYAGE</b>				
	Ramassage détritus Tournée papiers approfondie	1 fois par semaine	Pincés	Ramassage systématique si présence de déchets
	Collecte des déchets dans les corbeilles	2 fois par semaine	Motobrouette - Brouette	Fréquence augmentée jusqu'à 1 à 2 fois par jour en saison

(1) cf. fiche spécifique lexique

(2) cf. fiche spécifique aires et allées sablées